

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mars 2023

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 790)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CE39

présenté par

Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall, Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Pascale Martin, Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala, Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé, M. Vannier et M. Walter

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:**

Dans un délai de six mois à compter de la promulgation de la présente loi, le Gouvernement remet au Parlement un rapport relatif à la lutte contre les addictions aux réseaux sociaux et aux jeux d'argent, ainsi qu'à l'accompagnement des victimes de ces addictions.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NUPES souhaite une meilleure prise en compte et un meilleur accompagnement des personnes victimes d'addictions aux réseaux sociaux et aux jeux d'argent, notamment lorsqu'ils sont victimes d'escroqueries en ligne.

Certaines fraudes dont des influenceurs font la promotion s'apparentent en grande partie aux jeux d'argent, par exemple concernant les placements financiers ou l'investissement dans des cryptomonnaies ou NFT.

Plusieurs victimes ont fait état d'une addiction les poussant à réinvestir pour tenter de compenser leurs pertes précédentes. Certains réseaux sociaux ont par ailleurs fait de l'addiction aux réseaux sociaux une véritable stratégie commerciale. Ce vase clos dans lequel se retrouvent plusieurs

utilisateurs de réseaux sociaux vient grandement accroître leur vulnérabilité aux différentes pratiques frauduleuses observées sur certaines plateformes.

De même, d'autres victimes ont fait part d'un sentiment de honte après avoir été victimes d'escroqueries en ligne. Cette honte vient grandement mettre à mal leur capacité à faire les signalements nécessaires et faire valoir leurs droits. À cela s'ajoute les cas de harcèlements qu'ont subi certaines victimes de pratiques frauduleuses quand elles ont voulu dénoncer des cas d'escroquerie.

Il y a donc nécessité d'avoir d'une part une réflexion sur un meilleur accompagnement des victimes d'escroquerie et d'autre part de s'interroger sur la lutte contre l'addiction aux réseaux sociaux et aux jeux d'argent.